

26-06-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 26 JUI 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil :**

M<sup>me</sup> Maryse Gouger, district n° 1;  
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;  
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.  
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.  
La mairesse, M<sup>me</sup> Audrey Boisjoly, est absente.

221-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point n° 8 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Réfection des chemins Barrette et de Joliette - Résultats d'ouverture des soumissions TP-IN10.12-2018;
4. Surveillance des travaux de réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette – Résultats d'ouverture des soumissions TP-IN10.21-2018;
5. Contrôle qualitatif de réfection des rues Aubin, Dufresne et de l'Église, de l'avenue du Parc et d'une partie du chemin Barrette – Résultats d'ouverture des soumissions TP-IN10.23-2018 ;
6. Avis de motion du Règlement 361-2018 – Règlement modifiant le Règlement 206-2009 sur les PPCMOI – Projet récréotouristique;
7. Stratégie – Eau potable;
8. ~~Embauche du directeur général et secrétaire-trésorier;~~
9. Bureau d'accueil touristique – Contribution municipale;
10. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

222-2018

Réfection des ch. Barrette  
et de Joliette - Résultats

d'ouverture des soumissions

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 14 mai 2018 et dans le journal l'Action, édition du 16 mai 2018, pour la réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (cahier de charges n° TP-IN10.12-2018);

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 15 juin 2018 à 11 h 05, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint, en présence de M. François Thibodeau de la firme GéniCité inc. ainsi que M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gilbert et M. Mario Lane de la Municipalité;

**SUITE DE LA RÉOLUTION 222-2018**

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour la réfection de voirie, aqueduc et égouts pluvial et sanitaire des chemins Barrette et de Joliette, soit celle de Généreux Construction inc., avec un montant total de 3 894 515,41 \$ incluant les taxes, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN10.12-2018, et ce, sur recommandation de M. François Thibodeau, ingénieur de la firme GéniCité inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**223-2018**

Surveillance des travaux de réfection d'une partie des ch. Barrette et de Joliette  
Résultats d'ouverture des soumissions

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été envoyé à différents soumissionnaires pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette (cahier de charges n° TP-IN10.21-2018);

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes par M. Jeanoé Lamontagne, dir. gén. adjoint/sec.-trés. adjoint, le 26 juin 2018 à 11 h, à la mairie, en présence de M<sup>me</sup> Marine Revol et M. Alain Ducharme;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

<b>FIRME D'INGÉNIERIE</b>	<b>Pointage</b>
Parallèle 54 - Expert-conseil inc.	19,85
EFEL – Experts-conseils inc.	19,57
GBi Experts-conseils inc.	18,65

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'accepter la soumission conforme **ayant le plus haut pointage**, soit celle de Parallèle 54 - Expert-conseil, pour la surveillance des travaux de réfection d'une partie des chemins Barrette et de Joliette, au montant de 65 000,00 \$ avant taxes, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-IN10.21-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**224-2018**

Résultats d'ouverture  
des soumissions  
TP-IN10.23-2018  
Contrôle qualitatif des  
rues municipales

**CONSIDÉRANT QU'** un appel d'offres a été envoyé à différents soumissionnaires pour le contrôle qualitatif du projet de réfection d'une partie du chemin Barrette, ainsi que les rues Aubin, Dufresne, de l'Église et l'avenue du Parc (cahier de charges n° TP-IN10.23-2018);

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes par M. Jeannoé Lamontagne, dir. gén. adjoint/sec.-trés. adjoint, le 26 juin 2018 à 10 h, à la mairie, en présence de MM. Alain Ducharme et Mario Lane, ainsi que M<sup>me</sup> Marine Revol;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument comme suit :

FIRME D'INGÉNIERIE	Pointage
Groupe ABS	46,35
Solmatech inc.	42,80

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission conforme **ayant le plus haut pointage**, soit celle de Groupe ABS, pour le contrôle qualitatif du projet de réfection d'une partie du chemin Barrette ainsi que les rues Aubin, Dufresne, de l'Église et l'avenue du Parc, au montant de 31 285,00 \$ avant taxes, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-IN10.23-2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**225-2018**

Avis de motion –  
Règl. 361-2018 modifiant  
le Règl. 206-2009 sur les  
PPCMOI – Projet récréo-  
touristique

Monsieur le conseiller Gyslain Loyer donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant à ajouter des dispositions relatives aux projets récréotouristiques dans le Règlement n° 206-2009 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**226-2018**

Stratégie – Eau potable

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public de réduire la consommation d'eau pour en préserver la qualité et la disponibilité pour ses multiples usages;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois de réduire davantage sa consommation d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**

### **SUITE DE LA RÉOLUTION 226-2018**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'adopter la Stratégie d'eau potable suivante afin de sensibiliser les Féliciens et Féliciennes à réduire leur consommation d'eau :

## **Stratégie de l'eau potable**

### **Situation**

La Municipalité de Saint-Félix-de-Valois doit veiller à l'installation de compteurs d'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2019, tel que demandé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Cela est dû au fait que la Municipalité présente un bilan de consommation d'eau au-dessus du 1<sup>er</sup> quartile canadien. Ainsi, 60 résidences, choisies aléatoirement afin de créer un échantillon représentatif du territoire, seront touchées par cette mesure. De plus, tous les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels devront, eux aussi, installer un compteur d'eau, si cela n'est pas déjà fait.

### **Objectifs**

L'objectif principal est l'implantation de compteurs d'eau d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2019, et ce, avec la collaboration des personnes concernées.

Le premier objectif sous-jacent est de diminuer notre consommation d'eau potable en dessous de la moyenne canadienne (390 litres d'eau, par personne, par jour).

Le deuxième objectif sous-jacent est de mettre en place une stratégie globale, positive, de la gestion de l'eau potable dans le but de favoriser une consommation d'eau responsable chez nos citoyens.

### **Plan d'action**

#### **En 2018**

- Informer les entreprises et citoyens de l'installation de compteurs d'eau (avis, rencontre, etc.)
- Adopter une stratégie globale pour favoriser une meilleure gestion de l'eau potable et lancement d'une campagne d'économie d'eau potable
- Sensibiliser le personnel municipal à une bonne gestion de l'eau
- Sensibiliser les citoyens à une bonne gestion de l'eau sur les différentes plateformes de communication de la Municipalité (site Web, page Facebook, bulletin municipal, etc.)
- Produire un dépliant de sensibilisation, incluant la réglementation en vigueur
- Adhérer au Programme d'économie d'eau potable du Réseau Environnement (225 \$)
- Kiosque sur la gestion de l'eau à la Journée de l'arbre via le Programme d'économie d'eau potable du Réseau Environnement (450 \$)
- Lancer un concours *Engage-toi à réaliser de nouvelles actions*
- Ne plus autoriser le remplissage d'eau potable par camion-citerne pour les réservoirs et les piscines du territoire
- Donner des incitatifs aux citoyens pour continuer de diminuer la consommation d'eau

#### **En 2019**

- Continuer les actions entreprises en 2018
- Continuer la sensibilisation via différentes plateformes de communication
- Installer les compteurs d'eau
- Mettre une foire aux questions concernant les compteurs d'eau sur notre site Web

**SUITE DE LA RÉOLUTION 226-2018**

- Envisager d'autres moyens pour arroser les aménagements paysagers
- En partenariat avec les écoles du territoire, faire des activités éducatives pour les sensibiliser à la consommation responsable
- Mettre sur pied une patrouille bleue
- Envoyer la patrouille bleue se promener dans les quartiers pour sensibiliser les citoyens et les entreprises
- Envoyer la patrouille bleue au camp de jour et organiser des activités en lien avec la consommation responsable d'eau potable
- Faire des suivis avec les données fournies par les compteurs d'eau

**En 2020**

- Continuer les actions entreprises en 2018 et 2019
- Continuer la sensibilisation via différentes plateformes de communication

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**227-2018**

Bureau d'accueil touristique

Contribution municipale

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 5 000,00 \$ pour le fonctionnement du Bureau d'accueil touristique situé dans les locaux de la Chambre de commerce.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**228-2018**

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.

---

Pierre Lépicier  
Maire suppléant

---

Jeannoé Lamontagne  
Sec.-trés. adjoint et dir. gén. adjoint

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*